



Paris, le 06 juin 2018

M. Patrick JEANTET  
Président de l'EPIC SNCF Réseau  
15/17 rue Jean-Philippe Rameau  
93210 SAINT-DENIS

**Objet : Demande de Concertation Immédiate EPIC SNCF Réseau**

**Monsieur le Président,**

L'actualité législative récente a notamment traité les questions de sécurité. Certaines de ces orientations inquiètent à plus d'un titre nos organisations syndicales qui attendent des réponses de la part de la Direction SNCF Réseau. Par ailleurs, des faits survenus récemment sur le Réseau, et en particulier pendant le conflit social en cours, nous inquiètent vivement.

Pour ces raisons, les organisations syndicales CGT, UNSA, CFTD vous déposent, conformément à l'article 4.2 du chapitre 1 du RHO826, modifié par l'avenant du 13 décembre 2017, une demande de concertation immédiate sur les sujets suivants :

- A la circulation, nous avons constaté, pendant le conflit social, la mise en place de consignes ou référentiels autorisant la fermeture des postes permanents avec toutes les conséquences que l'on imagine aisément sur la sécurité (PN, DBC, STEM, application DC O1503...). Les Organisations syndicales en demandent le retrait ;
- Un travail de « simplification » des référentiels et règles de maintenance est-il engagé par la Direction de SNCF Réseau ? Les organisations syndicales s'inquiètent de l'émergence d'une réglementation différenciée et d'un niveau d'exigence et de qualité disparates pour les lignes locales. Le maintien des lignes UIC 7 à 9 ne saurait se faire au prix d'un abaissement de la sécurité. Nous souhaitons des engagements clairs de l'entreprise sur ce point. Par ailleurs, les organisations syndicales s'interrogent sur d'éventuels recours à la sous-traitance concernant le volet pédagogique et didactique de la réglementation.
- Les Organisations syndicales sont préoccupées par l'émergence de Groupements d'Intérêt Public pour traiter des questions de sécurité avec, notamment, d'autres opérateurs privés. Elles souhaitent connaître la position de l'entreprise concernant ce type de structures et les modalités de mise en place envisagées ;
- Concernant la multiplication des accidents ou quasi-accidents impliquant des entreprises privées réalisant des travaux sur la voie, les Organisations syndicales demandent que des mesures immédiates soient prises pour garantir un haut niveau de sécurité. L'arrêt du recours massif à la sous-traitance est notamment un des leviers à activer sans tarder.

Dans l'attente d'être reçus, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations respectueuses.

CGT

Laurent BRUN



UNSA

Roger DILLESEGER



CFDT

Thomas CAVEL

